

Réinstallation en UE: fiche d'information

La procédure de réinstallation

- La réinstallation des réfugiés implique le transfert des réfugiés du pays dans lequel ils ont demandé l'asile vers un autre Etat ayant accepté de les reconnaître comme réfugiés et de leur fournir un établissement permanent. C'est la troisième solution durable que le HCR est mandaté à mettre en oeuvre, et elle constitue un outil de protection et de partage international de la responsabilité.
- Les individus éligibles pour la réinstallation sont (i) reconnus comme réfugiés en vertu du mandat du HCR; et (ii) considérés éligibles selon les lignes de conduite du HCR en matière de réinstallation et les critères tels que précisés dans le Manuel du HCR de Réinstallation.
- Le HCR coordonne les activités de réinstallation à travers le monde en communiquant régulièrement avec les Etats de réinstallation sur les projections globales des besoins et priorités en matière de réinstallation.
- La coordination de la réinstallation se déroule au sein de plusieurs forums: (i) les Consultations Tripartites Annuelles sur la Réinstallation (ATCR) impliquant les Etats, les Organisations Non-Gouvernementales (ONG), l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et le HCR; (ii) le Groupe de Travail pour la Réinstallation (WRG) qui se réunit deux fois par an et réunissant les Etats de réinstallation, l'OIM et le HCR; et (iii) les réunions bilatérales entre les Etats individuels de réinstallation et le HCR.

Les pays de réinstallation en UE

En 2010, 4707 réfugiés ont été réinstallés dans l'UE, représentant 4.4 % de toutes les personnes réinstallées cette année-là.

Les Etats-membres suivants ont un programme annuel de réinstallation:

Pays de réinstallation en UE	Réinstallés faisant partie du programme en 2010	Quota 2011
République Tchèque	48	40
Danemark	386	500
Finlande	543	750
France	217	350
Irlande	20	
Pays-Bas	430	500
Portugal	24	30
Roumanie	38	40
Suède	1789	1900
Royaume-Uni	695 ¹	750 ²
Total	4707	4940

¹ Le Royaume-Uni a deux programmes de réinstallation différents: le Programme Gateway et le Programme Mandate. Le chiffre inclut les réfugiés arrivés au RU en 2009 avec les deux programmes.

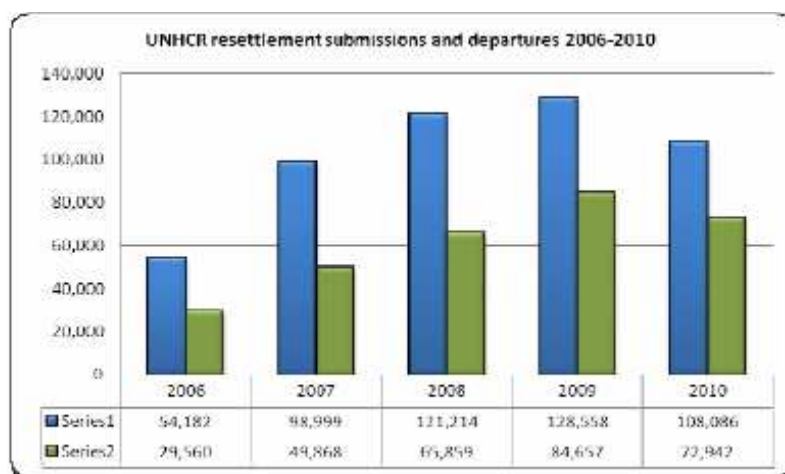
² Le chiffre correspond au programme de réinstallation Gateway. Le programme Mandate est limité par un plafond budgétaire de 24,000 £ par an pour les frais de voyage.

De plus, en 2010 l'Espagne, la Bulgarie et la Hongrie ont annoncé la création de programmes de réinstallation. Les autres pays européens de réinstallation sont la Norvège (avec un quota de 1,120 personnes) et l'Islande (avec un quota de 5 personnes en 2010).

Autres pays de réinstallation

Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Japon, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Uruguay, U.S.

Les chiffres de réinstallation en un coup d'oeil



- En 2010, la réinstallation s'est faite à partir de 85 pays d'asile vers 28 pays de réinstallation, impliquant des réfugiés venant de 71 pays.
- Le nombre total de personnes réinstallées en 2010 était de 108,086, parmi lesquelles 53,954 personnes ont été réinstallées aux Etats-Unis seulement et plus de 13,000 ont été réinstallées en Australie et au Canada.
- 9% des demandes globales se basent sur un critère de femme vulnérable en 2010.

Les 3 premiers pays d'origine des réfugiés qui sont partis se réinstaller en 2010

Globalement	Vers les pays de l'UE
Irak (53 954)	Irak (1099)
Myanmar (24 420)	Somalie (582)
Bhutan (20 617)	Myanmar (547)

Ecart entre les besoins de réinstallation et les endroits de réinstallation

- Un total de 805,500 réfugiés sont considérés comme étant en besoin de réinstallation, parmi lesquels 172,300 personnes ont besoin de réinstallation en 2011.
- En tenant compte des capacités actuelles d'orientation du HCR (approx. 100,000 réfugiés / an) et la capacité d'admission des Etats de Réinstallation (approx. 80.000 réfugiés / an), nombreux sont les besoins qui ne seront pas pris en compte à court terme.

Les Centres de Transit et d'Evacuation à Timisoara (Roumanie) et à Humenné (Slovakie)

- Les deux centres sont le résultat d'accords tripartites entre les gouvernements de Roumanie et de Slovaquie, respectivement avec l'OIM et le HCR.
- Le Centre d'Evacuation et de Transit en Roumanie peut accueillir 200 réfugiés en même temps et le centre de transit à Humenné peut recevoir jusqu'à 100 réfugiés, les deux pour une période ne dépassant pas 6 mois.